

**SÉANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Brigitte Favre (UDC), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Ivan Godat (VERT-E-S)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jelica Aubry-Janketic (PS), Géraldine Beuchat (PCSI), Patrick Chapuis (PCSI), Vincent Eschmann (PDC), Olivier Goffinet (PDC), Quentin Haas (PCSI), Leïla Hanini (PS), Céline Robert-Char-rue Linder (VERT-E-S), Alain Schweingruber (PLR), Stéphane Theurillat (PDC), Yann Rufer (PLR)

Suppléants : Hildegarde Lièvre (PS), Vincent Eggenschwiler (PSCI), Suzanne Maître (PSCI), Anne-Lise Chapatte (PDC), Samuel Rohrbach (PDC), Thomas Schaffter (PSCI), Joël Burkhalter (PS), Raphaël Breuleux (VERT-E-S), Stéphane Brosy (PLR), Magali Voillat (PDC), Pierre Chételat (PLR)

La séance est ouverte à 14h15 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

**Département des finances****10. Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune mixte de Damphreux et la commune mixte de Lugnez**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 58 députés.

**11. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (fusion des communes de Damphreux et Lugnez) (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 58 députés.

**Département de l'économie et des finances****12. Modification de la loi sanitaire (cigarettes électroniques) (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 57 députés.

**13. Modification de la loi sur le tourisme (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Art. 6, al. 2bis :

Minorité de la commission :

Elle a notamment pour tâches d'organiser l'accueil et l'information touristique, le développement de l'offre et de produits touristiques et le marketing. Ces missions peuvent s'exercer dans le cadre de collaborations internes ou externes au canton.

Gouvernement et majorité de la commission :

(pas de nouvel alinéa 2bis)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 22.

Art. 6, al. 3, lettre c (en lien avec l'art. 16, al. 3 et l'art. 20, lettre a) :

Minorité de la commission :

Le produit de la taxe de séjour, après déduction des frais d'encaissement et de la part revenant aux communes.

Gouvernement et majorité de la commission :

(pas de lettre c)

Art. 16, al. 3 (en lien avec l'art. 6, al. 3, lettre c, et l'art. 20, lettre a) :

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>3</sup> Le solde du produit de la taxe est versé dans le fonds du tourisme.

Minorité de la commission :

<sup>3</sup> Jura Tourisme reçoit le produit de la taxe de séjour, après déduction des frais d'encaissement et de la part revenant aux communes.

Art. 20, lettre a (en lien avec l'art. 6, al. 3, lettre c et l'art. 16, al. 3) :

Gouvernement et majorité de la commission :

Le produit net de la taxe de séjour.

Minorité de la commission :

(suppression de la lettre a)

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 33 voix contre 20.

Art. 16, al. 2 :

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>2</sup> Les 20 % du produit brut de la taxe de séjour sont acquis aux communes qui les affectent à des buts touristiques exclusivement.

Minorité 1 de la commission :

<sup>2</sup> *Supprimé*

<sup>4</sup> Les 20% du produit de la taxe sont réservés dans le fonds du tourisme à des projets portés par les communes.

Minorité 2 de la commission :

<sup>2</sup> Les 10 % du produit brut de la taxe de séjour sont acquis aux communes qui les affectent à des buts touristiques exclusivement.

<sup>4</sup> 10% du produit de la taxe sont réservés dans le fonds du tourisme à des projets portés par les communes.

Au vote :

- les propositions de la minorité 1 et de la minorité 2 de la commission obtiennent chacune 29 voix ; la présidente tranche en faveur de la proposition de la minorité 1 de la commission ;
- la proposition du Gouvernement et de la majorité est acceptée par 46 voix contre 13 en faveur de la proposition de la minorité 1 de la commission.

Les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 38 voix contre 3.

- 14. Intervention en matière fédérale no 4**  
**Soutien financier direct aux apiculteurs et apicultrices lors de situations géoclimatiques exceptionnelles.**  
**Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)**

*(A la demande de l'auteure, ce point est reporté à la prochaine séance.)*

- 15. Motion no 1396**  
**Aide au suicide assisté « Pour une égalité de traitement ».**  
**Philippe Rottet (UDC)**

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1396 est acceptée par 51 voix contre 1.

- 16. Motion no 1404**  
**Actualisation et modernisation de la législation sur l'hôtellerie et la restauration.**  
**Alain Schweingruber (PLR)**

*(A la demande de l'auteur, ce point est reporté à la prochaine séance.)*

- 17. Question écrite no 3465**  
**Génie génétique ; quelle est la position du canton du Jura ?**  
**Vincent Wermeille (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de la formation, de la culture et des sports**

- 18. Motion no 1406**  
**Octroi des subsides de formation après trente-cinq ans.**  
**Roberto Segalla (VERT-E-S)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1406 est acceptée par 30 voix contre 29.

- 19. Interpellation no 989**  
**Le ceff de Moutier à Bienne : comment interpréter le fait accompli imposé par les « négociateurs » bernois ?**  
**Rémy Meury (CS-POP)**

- 20. Interpellation no 990**  
**Quel avenir pour le ceff Artisanat à Moutier ?**  
**Marcel Meyer (PDC)**

Développement de l'interpellation no 989 par l'auteur.

Développement de l'interpellation no 990 par l'auteur.

Le Gouvernement répond aux deux interpellations conjointement.

L'auteur de l'interpellation no 989 est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

L'auteur de l'interpellation no 990 est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**21. Question écrite no 3460**

**Formation continue à la Division commerciale : pourquoi mandater une entreprise privée ?  
Ivan Godat (VERT-E-S)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**22. Question écrite no 3463**

**Quel avenir pour l'école des Ursulines et pour les élèves y étant scolarisés ?  
Emilie Moreau (PVL)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**38. Résolution no 216**

**Uni pour le cheval des Franches-Montagnes.  
Bernard Varin (PDC)**

Développement par l'auteur.

La résolution no 216 est acceptée par 60 députés.

La séance est levée à 17h20.

Delémont, le 28 avril 2022



La présidente :  
Brigitte Favre

Le secrétaire général :  
Fabien Kohler

Annexes : - Motions nos 1425 à 1430  
- Interpellations nos 991 à 993  
- Questions écrites nos 3473 à 3477  
- Motion interne no 156  
- Résolution no 216